

# **La Jonchère Saint-Maurice**

## **Séance du Conseil Municipal** **du 13 mars 2020**

*L'an deux mil vingt, le 13 mars à 20 heures*  
*le Conseil Municipal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué,*  
*s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie Horry, Maire.*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15*  
*Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2020*

*Présents : Mmes Simonet, Ducastelle, Montenon, Servaes Mrs Horry, Lafarge,*  
*Martinie, Tognarini, Trentalaud*

*Absents : Mrs Citharel, Aucompte, Desray, Mmes Martin, Devaud*  
*Absents excusés : Mme Clédat*

*Madame Servaes a été élue secrétaire.*

*Objet : approbation du compte administratif du budget principal (2020.05)*

Après présentation du document joint à la présente délibération relatif aux résultats du compte administratif 2019 du budget principal, les membres du conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, adoptent à l'unanimité les résultats tels que présentés.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2020*

-----

*Objet : approbation du compte administratif du budget de l'eau (2020.06)*

Après présentation du document joint à la présente délibération relatif aux résultats du compte administratif 2019 du budget de l'eau, les membres du conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, adoptent à l'unanimité les résultats tels que présentés.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2020*

-----

*Objet : approbation du compte de gestion du budget principal (2020.07)*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats du compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2019 dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines.

Ce document visé et certifié par l'ordonnateur n'appelant pas d'observation ni de réserve est validé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2020*

-----

*Objet : approbation du compte de gestion du budget eau 2019 (2020.08)*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats du compte de gestion du budget de l'eau pour l'exercice 2019 dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines.

Ce document visé et certifié par l'ordonnateur n'appelant pas d'observation ni de réserve est validé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2020*

-----

**Objet :** remboursement facture Eco Vidange (2020.09)

Monsieur le Maire fait part d'une demande de remboursement d'une facture relative à l'intervention de la société ECO VIDANGE au domicile de Monsieur Trimouillas, domicilié 6 rue des Sapins sur la commune, intervention réalisée en pensant que le désordre venait du réseau privé du pavillon.

Il s'avère que les désordres provoqués trouvaient leur origine sur le réseau communal.

Monsieur Trimouillas demande donc le remboursement de la facture d'intervention d'un montant de 159.50 euros.

Les membres du conseil municipal, considérant que ce désordre ne peut être imputé à Monsieur Trimouillas

- valident la demande de remboursement

- autorisent Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables pour rembourser Monsieur Trimouillas.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2020*

-----

**Objet :** validation convention d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques (2020.10)

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Mixte DORSAL a pour objet d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques à haut et très haut débit dans le cadre d'un contrat de concession de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut débit signé avec AXIONE Limousin et d'une convention de délégation de service public relative à l'exploitation et la commercialisation du réseau très haut débit signée avec la SPL.

Afin d'établir le réseau de communications électroniques, le Syndicat Mixte DORSAL s'est rapproché de la commune pour obtenir l'autorisation d'implanter sur la parcelle cadastrée AC 44 un site technique NRO ou une armoire PM d'une surface de 9 m<sup>2</sup> au sol.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le Syndicat Mixte DORSAL afin de permettre de poursuivre le développement du haut et du très haut-débit.

Après discussion, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires au bon déroulement des opérations liées au déploiement du haut et du très haut-débit.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2020*

-----

**Objet :** vente véhicule (2020.11)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur le devenir des deux cars de transports. A ce jour, ces véhicules ne servent plus qu'au transport des enfants fréquentant l'accueil de loisirs. Il précise que seule la commune supporte les coûts liés à leur entretien et que cela grève le budget communal.

Après discussion, les membres du conseil municipal considérant le coût important lié à l'entretien et aux réparations fréquentes proposent :

- de mettre en vente les véhicules en les proposant prioritairement au SIVU en charge de la gestion de l'accueil de loisirs.
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour trouver un acheteur
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier la vente et signer tous les documents nécessaires.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1<sup>er</sup> avril 2020*